

Département de l'Hérault  
Commune d'Olargues

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L' An deux mille quatorze , et le 30 AVRIL, à 20h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Olargues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean ARCAS, Maire

**Présents** : Jean ARCAS, Olivia BALOT, Mariette BARRAL, Jean-Claude BRANVILLE, Benoit COVEMACKER, Christiane CRE, Peggy DOUR, Didier FERLET, William FOSTER, Pierre-Marie GUIRAUD, Elyane JULIEN, Pascal RIQUIN, Romain SANDOVAL.

**Absents excusés** : Karen SULTER ayant donné procuration à Christiane CRE, Stéphanie VIDAL ayant donné procuration à Mariette BARRAL.

=====  
**OBJET : INDEMNITES ELUS LOCAUX**  
=====

**Le conseil municipal,**

*Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 ;*

*Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints et (éventuellement) aux conseillers municipaux.*

**Délibère :**

**Art. 1er.** - *Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :*

*Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et (éventuellement) L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :*

*Maire : 31 %.*

*1er, 2e, 3e, 4e adjoints : 8,25 %.*

**Art. 2.** - *Décide de fixer la majoration d'indemnité de fonction du maire, résultant de l'application de l'article L 2123-22 du code général des collectivités territoriales à 15 % au titre de : commune chef-lieu du canton.*

**Art. 3.** - *Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.*

=====  
Ainsi fait et délibéré à Olargues, les jour, mois et an que dessus  
=====

Le Maire d' Olargues,  
Jean ARCAS



Département de l'Hérault  
Commune d'Olargues



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L' An deux mille quatorze , et le 30 AVRIL, à 20h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Olargues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean ARCAS, Maire

**Présents** : Jean ARCAS, Olivia BALOT, Mariette BARRAL, Jean-Claude BRANVILLE, Benoit COVEMACKER, Christiane CRE, Peggy DOUR, Didier FERLET, William FOSTER, Pierre-Marie GUIRAUD, Elyane JULIEN, Pascal RIQUIN, Romain SANDOVAL.,

**Absents excusés** : Karen SULTER ayant donné procuration à Christiane CRE, Stéphanie VIDAL ayant donné procuration à Mariette BARRAL.

=====  
**OBJET : TRAVAUX PATRIMOINE HORS-PROGRAMMES 2014 - Demande d'aide financière au Département de l'Hérault.**  
=====

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal de la commune l'état des travaux à envisager dans le cadre du patrimoine Communal 2014, à savoir :

<b>Travaux</b>	<b>Montant HT</b>
Bâtiments Communaux	8 300.00 €
Voirie Communale	8 400.00 €
<b>Montant global HT</b>	<b>16 700.00 €</b>

Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

**OUI L'EXPOSE DE Mr LE MAIRE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITE**

= **DECIDE** d'inscrire au budget communal 2014 les travaux cités ci-dessus,

= **DECIDE** de solliciter Monsieur le Président du Conseil Général de l'Hérault pour obtenir une aide financière dans le cadre des Hors Programmes Patrimoine 2014,

=====  
**Ainsi fait et délibéré à Olargues, les jour, mois et an que dessus**  
=====

**Le Maire d' Olargues,  
Jean ARCAS**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L' An deux mille quatorze , et le 30 AVRIL, à 20h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Olargues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean ARCAS, Maire

**Présents** : Jean ARCAS, Olivia BALOT, Mariette BARRAL, Jean-Claude BRANVILLE, Benoit COVEMACKER, Christiane CRE, Peggy DOUR, Didier FERLET, William FOSTER, Pierre-Marie GUIRAUD, Elyane JULIEN, Pascal RIQUIN, Romain SANDOVAL,.

**Absents excusés** : Karen SULTER ayant donné procuration à Christiane CRE, Stéphanie VIDAL ayant donné procuration à Mariette BARRAL.

=====  
**OBJET : BUDGET PRINCIPAL - AMORTISSEMENT 2014 - FRAIS D'ETUDES**  
=====

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le tableau récapitulatif concernant les amortissements (Dépenses et recettes) du Budget Principal pour l'exercice 2014, concernant les frais d'études.

Il précise également les différents comptes budgétaires sur lesquels doivent être, soit titrés, soit mandatés les recettes et dépenses relatives à ces amortissements,

Après avoir pris connaissance du tableau présenté (Document en annexe de la présente délibération)

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité**

- Approuve le tableau récapitulatif des amortissements du budget principal 2014, concernant les frais d'études.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, pour rédaction et signature de tout document concernant l'objet de la présente délibération,

=====  
**Ainsi fait et délibéré à Olargues, les jour, mois et an que dessus**  
=====

**Le Maire d' Olargues,  
Jean ARCAS**



**SOUS-PREFECTURE BEZIERS  
REÇU LE**

**12 MAI 2014**

**Bureau des Politiques  
Publiques**

**AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDES  
BUDGET PRIMITIF 2014**

Comptes Administratifs Concernés  
Exercices 2002-2003-2004-2005-2006  
Amortissement sur 5 années

<u>Années d'amortissement</u>	<u>Montants amortissement</u>
2009	10 330,26 €
2010	10 330,26 €
2011	10 330,26 €
2012	10 330,26 €
2013	10 330,26 €

<u>Année de réalisation</u>	<u>Désignation</u>	<u>Montant réalisé TTC</u>
2009	Viabilisation terrains la siège	1 435,20 €
	Montant Global	1 435,20 €
	Montant amortissement annuel des réalisations de 2009(sur 5 années)	287,04 €

*Pas de frais d'études en 2011, en 2012, en 2013*

<u>Année de réalisation</u>	<u>Désignation</u>	<u>Montant réalisé TTC</u>
2010	Études APAVE Accessibilité Handicapés	2 870,00 €
	Montant Global	2 870,00 €
	Montant amortissement annuel des réalisations de 2010(sur 5 années)	717,50 €

**INSCRIPTION BUDGETAIRE**

<u>Années d'amortissement</u>	<u>Montants amortissement réalisations 2002 à 2006</u>	<u>Montants amortissement réalisation 2009</u>	<u>Montants amortissement réalisation 2010</u>	<u>A amortir globalement</u>
2009	10 330,26 €			10 617,30 €
2010	10 330,26 €	287,04 €		11 334,80 €
2011	10 330,26 €	287,04 €	717,50 €	11 334,80 €
2012	10 330,26 €	287,04 €	717,50 €	11 334,80 €
2013	10 330,26 €	287,04 €	717,50 €	11 334,80 €
2014	0,00 €	287,04 €	717,50 €	1 004,54 €
2015	0,00 €	0,00 €	717,50 €	717,50 €

Mandat à établir au compte 6211 : 1 004,54 €  
Titre à établir au compte 26031 : 1 004,54 €



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L' An deux mille quatorze , et le 30 Avril , à 20h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Olargues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean ARCAS, Maire

**Présents** : Jean ARCAS, Olivia BALOT, Mariette BARRAL, Jean-Claude BRANVILLE, Benoit COVEMACKER, Christiane CRE, Peggy DOUR, Didier FERLET, William FOSTER, Pierre-Marie GUIRAUD, Elyane JULIEN, Pascal RIQUIN, Romain SANDOVAL,,

**Absents excusés** : Karen SULTER ayant donné procuration à Christiane CRE, Stéphanie VIDAL ayant donné procuration à Mariette BARRAL.

=====  
**OBJET** : DESIGNATION DES DELEGUES A DIFFERENTS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX, ASSOCIATIONS, et ORGANISMES DIVERS.  
=====

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal, dès aujourd'hui il serait souhaitable de désigner les différents délégués titulaires et suppléants pour les Syndicats, Associations, et organismes divers.

Où les explications de Mr le Maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré

= DECIDE que délégués titulaires ainsi que les délégués suppléants aux différents Syndicats, Associations et Organismes divers seront ceux mentionnés sur le tableau annexé à la présente)

= DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour notifier ces informations.

=====  
Ainsi fait et délibéré à Olargues, les jour, mois et an que dessus  
=====

Le Maire d' Olargues,

Jean ARCAS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L' An deux mille quatorze , et le 30 AVRIL , à 20h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Olargues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean ARCAS, Maire

**Présents** : Jean ARCAS, Olivia BALOT, Mariette BARRAL, Jean-Claude BRANVILLE, Benoit COVEMACKER, Christiane CRE, Peggy DOUR, Didier FERLET, William FOSTER, Pierre-Marie GUIRAUD, Elyane JULIEN, Pascal RIQUIN, Romain SANDOVAL.,

**Absents excusés** : Karen SULTER ayant donné procuration à Christiane CRE, Stéphanie VIDAL ayant donné procuration à Mariette BARRAL.

=====  
**OBJET** : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION AU STADE MUNICIPAL.  
=====

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal un devis concernant des travaux d'électrification au stade municipal. Ce document a été établi par l'entreprise TRAVESSET.

Le montant HT est de : 3 400.00 €

Le montant TTC : 4 080.00 €

Monsieur le maire propose qu'une aide financière soit sollicitée auprès de Monsieur le Président d'Hérault Energies afin de couvrir une partie des frais qui seront engagés.

Ouï les explications de Mr le Maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré

= ACCEPTE la proposition de prix établi par l'Entreprise TRAVESSET :

Montant HT : 3 400,00 €

Montant TTC : 4 080.00 €



= DECIDE de solliciter Monsieur le Président d'Hérault Energies afin d'obtenir une aide financière pour les travaux d'électrification du Stade municipal.

= DIT que la commune s'engage à ne débiter les travaux qu'une fois l'aide financière notifiée.

= DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la réalisation de ces travaux.

=====  
Ainsi fait et délibéré à Olargues, les jour, mois et an que dessus  
=====

Le Maire d' Olargues,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L' An deux mille quatorze , et le 30 AVRIL , à 20h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Olargues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean ARCAS, Maire

**Présents** : Jean ARCAS, Olivia BALOT, Mariette BARRAL, Jean-Claude BRANVILLE, Benoit COVEMACKER, Christiane CRE, Peggy DOUR, Didier FERLET, William FOSTER, Pierre-Marie GUIRAUD, Elyane JULIEN, Pascal RIQUIN, Romain SANDOVAL.,

**Absents excusés** : Karen SULTER ayant donné procuration à Christiane CRE, Stéphanie VIDAL ayant donné procuration à Mariette BARRAL.

=====

**OBJET : JEUX POUR ENFANTS**

=====

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un projet d'aménagement d'une aire avec jeux pour enfants est envisagé.

Pour cela des devis estimatifs du coût des travaux ont été sollicités auprès de plusieurs fournisseurs.

Le coût est assez élevé pour une commune comme Olargues.

Montant HT : 16 000.00 €

Montant TTC : 19 200.00 €

Monsieur le Maire pense qu'il serait souhaitable de demander une aide financière = Au Conseil Général de l'Hérault

Il demande aux Membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

**OUI L'EXPOSE DE Mr LE MAIRE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
A LA MAJORITE**

= **ACCEPTTE** le devis présenté, et retenu,

= **DECIDE** de solliciter

• Monsieur le Président du Conseil Général de l'Hérault,  
pour d'obtenir une aide financière, la plus élevée possible afin de permettre cet aménagement.

= **DIT** que la commune s'engage à ne débiter les travaux qu'une fois l'aide financière notifiée.

= **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la réalisation de ce projet.

=====

**Ainsi fait et délibéré à Olargues, le jour, mois et an que dessus**

=====

**Le Maire d' Olargues,  
Jean ARCAS**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mille quatorze, et le 30 AVRIL, à 20h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Olargues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean ARCAS, Maire

**Présents** : Jean ARCAS, Olivia BALOT, Mariette BARRAL, Jean-Claude BRANVILLE, Benoit COVEMACKER, Christiane CRE, Peggy DOUR, Didier FERLET, William FOSTER, Pierre-Marie GUIRAUD, Elyane JULIEN, Pascal RIQUIN, Romain SANDOVAL.,

**Absents excusés** : Karen SULTER ayant donné procuration à Christiane CRE, Stéphanie VIDAL ayant donné procuration à Mariette BARRAL.

=====  
**OBJET : CONVENTION d'OCCUPATION du Terrain D 1042**  
=====

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de convention établi entre la Commune d'OLARGUES, et la société ITAS TIM, société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro RCS 443 966 114 00037, dont les bureaux administratifs sont situés : 345 bureaux de la colline, 92213 SAINT CLOUD, Cedex.

Le preneur, dans le cadre de ses activités d'accueil et d'exploitation de systèmes de radiocommunications doit procéder pour exercer ses activités à l'implantation d'équipements techniques consistant en :

- Un local technique,
- Des antennes fixées sur un point haut,
- Des antennes paraboliques fixées au sol ou sur le toit du local technique, ou sur un point haut
- Des armoires techniques contenant des matériels qui traitent les signaux radioélectriques et des coffrets d'alimentation électriques et d'alarmes qui sont situés soit à l'extérieur, sur le terrain ou sur la terrasse, soit dans un local à construire ou situé dans l'immeuble de la commune
- Des câbles qui relient les antennes et les baies entre elles

La commune dispose d'un terrain sur lequel l'édification d'un point haut et d'un abri technique est envisageable.

- Le terrain concerné est sis lieu-dit « Les Issarts – Sainte Croix »
- L'emplacement occupé est de 100 m<sup>2</sup>
- Les références cadastrales sont : Section D, Numéro 1042

Monsieur le Maire demande l'avis des membres du Conseil Municipal

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité**

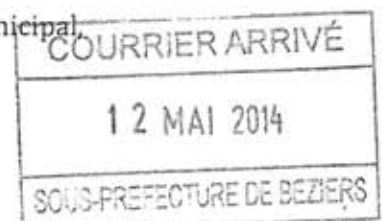
- Accepte le projet de convention ci-dessus cité.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, pour rédaction et signature de tout document concernant l'objet de la présente délibération,

=====  
**Ainsi fait et délibéré à Olargues, les jour, mois et an que dessus**  
=====



Le Maire d'Olargues,  
Jean ARCAS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean Arcas', written over a diagonal line.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L' An deux mille quatorze , et le 30 AVRIL , à 20h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Olargues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean ARCAS, Maire

**Présents** : Jean ARCAS, Olivia BALOT, Mariette BARRAL, Jean-Claude BRANVILLE, Benoit COVEMACKER, Christiane CRE, Peggy DOUR, Didier FERLET, William FOSTER, Pierre-Marie GUIRAUD, Elyane JULIEN, Pascal RIQUIN, Romain SANDOVAL,.

**Absents excusés** : Karen SULTER ayant donné procuration à Christiane CRE, Stéphanie VIDAL ayant donné procuration à Mariette BARRAL.

=====  
**OBJET : POMPES & DEGRILLEUR pour le Poste de Relèvement principal**  
=====

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est impératif de procéder à des travaux sur le PR Principal

Pour cela des devis estimatifs du coût des travaux ont été sollicités auprès de plusieurs fournisseurs.

Le coût est assez élevé pour une commune comme Olargues. Les travaux sont absolument nécessaires.

Montant HT : 30 000.00 €

Montant TTC : 36 000.00 €

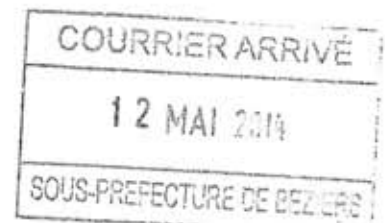
Monsieur le Maire pense qu'il serait souhaitable de demander une aide financière

= Au Conseil Général de l'Hérault

= A l'Agence de l'eau

Il demande aux Membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

**OUI L'EXPOSE DE Mr LE MAIRE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
A LA MAJORITE**



= **ACCEPTTE** le devis présenté, et retenu,

= **DECIDE** de solliciter

- Monsieur le Président du Conseil Général de l'Hérault,
- L'Agence de l'eau

pour d'obtenir une aide financière, la plus élevée possible afin de permettre ces travaux.

= **DIT** que la commune s'engage à ne débiter les travaux qu'une fois l'aide financière notifiée.

= **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la réalisation de ce projet.

=====  
**Ainsi fait et délibéré à Olargues, les jour, mois et an que dessus**  
=====

**Le Maire d' Olargues,  
Jean ARCAS**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L' An deux mille quatorze , et le 30 AVRIL , à 20h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Olargues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean ARCAS, Maire

**Présents** : Jean ARCAS, Olivia BALOT, Mariette BARRAL, Jean-Claude BRANVILLE, Benoit COVEMACKER, Christiane CRE, Peggy DOUR, Didier FERLET, William FOSTER, Pierre-Marie GUIRAUD, Elyane JULIEN, Pascal RIQUIN, Romain SANDOVAL.,

**Absents excusés** : Karen SULTER ayant donné procuration à Christiane CRE, Stéphanie VIDAL ayant donné procuration à Mariette BARRAL.

=====  
**OBJET : RELEVAGE DE L'ORGUE (Eglise Saint Laurent).**  
=====

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que depuis 26 ans maintenant l'orgue de l'Eglise Saint Lauren a été restauré. Il mériterait maintenant un relevage. Pour cela un devis estimatif du coût des travaux a été sollicité auprès de la Manufacture Languedocienne de Grandes Orgues. Le coût est relativement important pour une commune comme Olargues.

Montant HT : 5 272.00 €

Montant TTC : 6 326.40 €

Monsieur le Maire pense qu'il serait souhaitable de demander des aides financières :  
= à la DRAC  
= Au Conseil Général de l'Hérault

Il demande aux Membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

**OUI L'EXPOSE DE Mr LE MAIRE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
A LA MAJORITE**

= **ACCEPTE** de faire procéder aux travaux de relevage de l'Orgue de l'Eglise Saint Laurent d'Olargues.

= **ACCEPTE** le devis établi par la Manufacture Languedocienne de grandes Orgues.

= **DECIDE** de solliciter

- Monsieur le Directeur Régionale des Affaires Culturelles,
- Monsieur le Président du Conseil Général de l'Hérault,

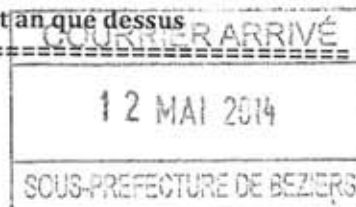
pour d'obtenir des aides financières, les plus élevées possible afin de permettre ces travaux de relevage.

= **DIT** que la commune s'engage à ne débiter les travaux qu'une fois l'aide financière notifiée.

= **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la réalisation de ce projet.

=====  
Ainsi fait et délibéré à Olargues, les jour, mois et an que dessus  
=====

Le Maire d' Olargues,  
Jean ARCAS



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L' An deux mille quatorze , et le 30 AVRIL , à 20h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Olargues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean ARCAS, Maire

**Présents** : Jean ARCAS, Olivia BALOT, Mariette BARRAL, Jean-Claude BRANVILLE, Benoit COVEMACKER, Christiane CRE, Peggy DOUR, Didier FERLET, William FOSTER, Pierre-Marie GUIRAUD, Elyane JULIEN, Pascal RIQUIN, Romain SANDOVAL.

**Absents excusés** : Karen SULTER ayant donné procuration à Christiane CRE, Stéphanie VIDAL ayant donné procuration à Mariette BARRAL.

=====

**OBJET : PARCOURS SANTE**

=====

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un projet de création d'un parcours santé a été récemment envisagé en commission jeunesse et sports.

Pour cela un devis estimatif du coût des travaux a été sollicité auprès de divers fournisseurs.

La proposition retenue est la suivante :

Montant HT : 13 000.00 €

Montant TTC : 15 600.00€

Monsieur le Maire pense qu'il serait souhaitable de demander une aide à la Direction départementale jeunesse et Sports du département de l'Hérault.

Il demande aux Membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

**OUI L'EXPOSE DE Mr LE MAIRE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITE**

= **ACCEPTE** la proposition retenue par les membres de la commission jeunesse et sports.

= **ACCEPTE** le devis établi d'un montant de :

Montant HT : 13 000.00 €

Montant TTC : 15 600.00€

= **DECIDE** de solliciter

• La Direction Départementale Jeunesse et sports du Département de l'Hérault pour d'obtenir une aide financière, la plus élevée possible afin de permettre la réalisation de ce projet.

= **DIT** que la commune s'engage à ne débiter les travaux qu'une fois l'aide financière notifiée.

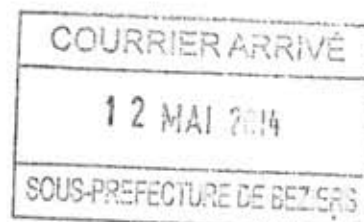
= **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la réalisation de ce projet.

=====

**Ainsi fait et délibéré à Olargues, les jour, mois et an que dessus**

=====

Le Maire d' Olargues,  
Jean ARCAS



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L' An deux mille quatorze , et le 30 AVRIL , à 20h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Olargues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean ARCAS, Maire

**Présents** : Jean ARCAS, Olivia BALOT, Mariette BARRAL, Jean-Claude BRANVILLE, Benoit COVEMACKER, Christiane CRE, Peggy DOUR, Didier FERLET, William FOSTER, Pierre-Marie GUIRAUD, Elyane JULIEN, Pascal RIQUIN, Romain SANDOVAL,.

**Absents excusés** : Karen SULTER ayant donné procuration à Christiane CRE, Stéphanie VIDAL ayant donné procuration à Mariette BARRAL.

=====  
**OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT - AMORTISSEMENT 2014 -**  
=====

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le tableau récapitulatif concernant les amortissements (Dépenses et recettes) du Budget Assainissement pour l'exercice 2014.

Il précise également les différents comptes budgétaires sur lesquels doivent être, soit titrés, soit mandatés les recettes et dépenses relatives à ces amortissements,

Après avoir pris connaissance du tableau présenté (Document en annexe de la présente délibération)

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité**

- Approuve le tableau récapitulatif des amortissements du budget assainissement 2014.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, pour rédaction et signature de tout document concernant l'objet de la présente délibération,

=====  
**Ainsi fait et délibéré à Olargues, les jour, mois et an que dessus**  
=====

**Le Maire d' Olargues,  
Jean ARCAS**



**SOUS-PREFECTURE BEZIERS  
REÇU LE**

**12 MAI 2014**

**Bureau des Politiques  
Publiques**

**ASSAINISSEMENT - AMORTISSEMENT**  
**Exercice 2014**

AN	DEPENSES				RECETTES		
	Programme	Euros	Amort 40 ans	Prise en compte 2014	Euros	Amort 40 ans	Prise en compte 2014
1997	Réseaux divers	75 024,00 €	1 875,00 €	1 875,00 €	15 294,00 €	382,00 €	382,00 €
1998	Réseaux divers	79 342,00 €	1 983,00 €	1 983,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1999	Réseaux divers	70 462,00 €	1 761,00 €	1 761,00 €	36 365,00 €	909,00 €	909,00 €
2000	Réseaux divers	86 982,00 €	2 174,00 €	2 174,00 €	72 329,00 €	1 808,00 €	1 808,00 €
2001	Réseaux divers	21 898,00 €	547,00 €	547,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2002	Réseaux divers	38 991,00 €	974,00 €	974,00 €	20 452,00 €	511,00 €	511,00 €
2003	Réseaux divers	42 078,00 €	1 051,00 €	1 051,00 €	11 863,00 €	297,00 €	297,00 €
2004	Réseaux divers	109 500,00 €	2 737,00 €	2 737,00 €	60 150,00 €	1 504,00 €	1 504,00 €
2005	Réseaux divers	3 493,00 €	87,00 €	87,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL article 68156</b>				<b>13 189,00 €</b>			
2006	Coulayro-Remparts	189 437,00 €	4 736,00 €	4 736,00 €	61 930,00 €	1 548,00 €	1 548,00 €
	STEP	5 967,00 €	149,00 €	149,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2007	PVR CC06	14 346,00 €	359,00 €	359,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	PEYRAL	38 666,00 €	967,00 €	967,00 €	705,00 €	18,00 €	18,00 €
	Coulayro-Remparts	88 354,00 €	2 209,00 €	2 209,00 €	39 500,00 €	987,00 €	987,00 €
	STEP	542 134,00 €	13 553,00 €	13 553,00 €	303 769,00 €	7 594,00 €	7 594,00 €
	Pont Diable-ruelles	2 432,00 €	61,00 €	61,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2008	PVRCC06	27 326,00 €	683,00 €	683,00 €	13 643,00 €	341,00 €	341,00 €
	PEYRAL	33 683,00 €	842,00 €	842,00 €	11 703,00 €	293,00 €	293,00 €
	Coulayro-Remparts	58 771,00 €	1 469,00 €	1 469,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	STEP	58 743,00 €	1 469,00 €	1 469,00 €	41 562,00 €	1 039,00 €	1 039,00 €
	Pont Diable-Ruelles	279 377,00 €	6 984,00 €	6 984,00 €	133 861,00 €	3 347,00 €	3 347,00 €
2009	Coulayro-Remparts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43 725,00 €	1 093,00 €	1 093,00 €
	STEP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 617,00 €	1 040,00 €	1 040,00 €
	Pont Diable-Ruelles	292 239,00 €	7 306,00 €	7 306,00 €	88 797,00 €	2 220,00 €	2 220,00 €
2010	Pont Diable-Ruelles	109 403,00 €	3 735,00 €	2 735,00 €	151 616,00 €	3 790,00 €	3 790,00 €
2011	Extension réseaux	1 111,00 €	27,00 €	27,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Pas de travaux de réseau en 2012</i>							
<i>Pas de travaux de réseau en 2013</i>							
<i>Pas de travaux de réseau en 2013</i>							
<b>TOTAL article 68158</b>				<b>43 549,00 €</b>			
<b>GLOBAL</b>				<b>56 738,00 €</b>			<b>28 721,00 €</b>

Document comptable à établir	Article	Montant
D/ Mandat/F	C/6811	13 189,00 €
	C/6811	43 549,00 €
Titre/I	C/28156	13 189,00 €
	C/28158	43 549,00 €
R/ Mandat/I	C/1391	28 721,00 €
Titre/F	777	28 721,00 €



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L' An deux mille quatorze , et le 30 AVRIL , à 20h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Olargues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean ARCAS, Maire

**Présents** : Jean ARCAS, Olivia BALOT, Mariette BARRAL, Jean-Claude BRANVILLE, Benoit COVEMACKER, Christiane CRE, Peggy DOUR, Didier FERLET, William FOSTER, Pierre-Marie GUIRAUD, Elyane JULIEN, Pascal RIQUIN, Romain SANDOVAL,.

**Absents excusés** : Karen SULTER ayant donné procuration à Christiane CRE, Stéphanie VIDAL ayant donné procuration à Mariette BARRAL.

=====  
**OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014.**  
=====

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer les taux d'imposition pour l'exercice 2014.

Monsieur le Maire précise que les taux actuels sont les suivants :

TAXE D'HABITATION	14,52%
TAXE FONCIERE (BATI)	18,22%
TAXE FONCIERE (NON BATI)	76,68%

Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision, à savoir si l'on augmente les taux, si tel est le cas de combien ; ou bien si les taux actuellement en vigueur sont repris.

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITE**

**= DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2014**, les taux de référence resteront donc les suivants :

TAXE D'HABITATION	14,52%
TAXE FONCIERE (BATI)	18,22%
TAXE FONCIERE (NON BATI)	76,68%

**= DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour rédaction et signature de tout document concernant cette décision

=====  
**Ainsi fait et délibéré à Olargues, les jour, mois et an que dessus**  
=====

Le Maire d' Olargues,  
Jean ARCAS



**SOUS-PREFECTURE BEZIERS  
REÇU LE**

**12 MAI 2014**

Bureau des Politiques  
Publiques